



service de remplacement

■ ■ ■ S'engager - consolider - cultiver

Hérault

Qui sommes-nous ?

Le Service de Remplacement est un groupement d'employeurs dirigé par des agriculteurs bénévoles, qui a pour rôle de mettre à disposition de tout agriculteur qui souhaite ou qui est contraint de s'absenter momentanément de son exploitation, un agent de remplacement.

Ce dernier, choisi sur des critères de qualifications et compétences, permettra d'assurer la continuité des travaux en cours sur l'exploitation. Ainsi notre mission est avant tout sociale : proposer un service de proximité dans un esprit de solidarité entre agriculteurs.

Quels sont les avantages du service ?

- Le SRH s'occupe de toute la partie administrative (déclaration d'embauche, contrat de travail, salaire...)
- Vous pouvez proposer votre propre remplaçant, qui devient alors salarié du groupement.
- Vous bénéficiez de tarifs intéressants pour disposer d'un salarié à moindre coût, grâce à de nombreux partenaires: Chambre d'agriculture Hérault, Conseil Départemental, Groupama, MSA, qui s'impliquent pour chaque motif, afin que les tarifs soient des plus avantageux pour les agriculteurs.

Dans quels cas intervenons-nous ?

Vous pouvez bénéficier du service de remplacement en cotisant pour 35 € par an, et nous vous proposons nos services pour les motifs suivants :

❖ **Maternité** : En cas d'heureux évènement à venir, vous pouvez bénéficier du remplacement « maternité » pour une durée de 16 semaines. Vous pouvez disposer de ces jours dans une période qui commence 6 semaines avant la date prévue de l'accouchement et se terminant 10 semaines après (sauf cas particuliers).

En cas d'état pathologique résultant de la grossesse, vous pouvez vous faire remplacer pendant 2 semaines supplémentaires sur prescription de votre médecin.

❖ **Paternité** : Tout comme la jeune maman, Monsieur peut bénéficier d'un remplacement sur son exploitation pour 11 jours consécutifs, dans un délai de 4 mois après la naissance.

Ces remplacements sont pris en charge en quasi-totalité par la MSA, le coût journalier facturé à l'adhérent est seulement de **14 €**.

❖ **Maladie/Accident** : Le Service de Remplacement Hérault en partenariat avec Groupama, propose une assurance « main d'œuvre de remplacement ». C'est une solution globale qui est proposée aux agriculteurs pour leur simplifier la vie.

Les garanties : 2 formules au choix : 30 ou 60 jours de remplacement (cotisation annuelle de 172.40€ ou 403€) avec une prise en charge à hauteur de 100€/jour par Groupama, soit plus de la moitié du coup de la journée.

❖ **Mandat professionnel et formation** : Si vous devez vous absenter dans le cadre d'une réunion ou d'une formation, vous pouvez également faire appel au service de remplacement.

Pour **20 € par jour**, vous pouvez bénéficier du remplacement le jour de l'absence où dans les 3 mois qui suivent. Ce tarif des plus avantageux est aujourd'hui possible grâce à un partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui finance une partie de ce dispositif. Pour les réunions elles doivent rentrer dans des thèmes particuliers tels que l'eau, le foncier, la valorisation des produits, l'installation... (se rapprocher du SR pour avoir plus de précision)

❖ **Congés** : Vous pouvez également profiter du service de remplacement pour prendre des congés, pendant qu'un salarié mis à disposition poursuit les travaux sur l'exploitation. Il vous sera facturé **100 €** les 14 premiers jours qui peuvent être pris en charge de 50% par le **crédit d'impôt «congés»**. Les jours suivants seront facturés à 142 €.

Tout ceci est possible grâce à une équipe dynamique qui garantit un service réactif et aux partenaires qui permettent d'alléger le coût du remplacement.

Pour d'avantages d'informations, contactez Séverine JOURNET :
Tél. : 04 67 92 18 11 - Mail : severine.journet@servicederemplacement.fr